



# Dossier de presse

1<sup>er</sup> décembre 2023

Conseil de Métropole

# SOMMAIRE

## I. BORDEAUX MÉTROPOLE SE DONNE LES MOYENS D'AGIR POUR DEMAIN 05

Bordeaux Métropole confirme sa solidité financière et sa capacité à investir

Transition écologique : des feuilles de route aux actions

## II. UNE MÉTROPOLE À L'ÉCOUTE DES COMMUNES 09

Un outil essentiel : les contrats de co-développement

La mutualisation, point d'étape

## III. CAP SUR L'INNOVATION ALIMENTAIRE, INDUSTRIELLE, CULTURELLE ET SOCIALE 11

Le MIN, un pôle d'excellence alimentaire

Décarbonation industrielle, le nouveau défi

Soutien aux industries du cinéma

ESS : les projets fleurissent sur le territoire

L'innovation sociale au cœur des politiques publiques de Bordeaux Métropole

## IV. GRANDS ÉVÉNEMENTS ET ÉQUIPEMENTS : UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE 18

Un événement exceptionnel : l'accueil des JO

Stade Matmut Atlantique, une restructuration en cours

Arkéa Arena, quelques chiffres

## V. MOBILITÉ : TOUJOURS PLUS DE SOLUTIONS POUR SE DÉPLACER 23

80 000 usagers bénéficient de la tarification solidaire

Le RER métropolitain se renforce chaque jour

Lancement de la ligne de car express Bordeaux / Blaye

Anticiper les futurs tracés du bus express

Le Réseau vélo express (ReVE) poursuit son déploiement

Transports publics et stationnement, quelques chiffres

## VI. UN CADRE DE VIE APAISÉ ET AGRÉABLE POUR TOUS 29

Favoriser la mixité sociale

Produire du logement de qualité

Ramener la nature en ville

Se prémunir contre le risque inondations

Après la définition d'objectifs, de moyens et d'ambitions, Bordeaux Métropole poursuit la phase de réalisation de ses politiques publiques. Les orientations budgétaires détaillées lors de ce conseil confirment la solidité financière de la métropole. Malgré un contexte d'inflation et d'incertitude, l'agence de notation Moody's a réitéré une très bonne note Aa3/Prime 1 à Bordeaux Métropole. Le rapport de transition écologique également présenté ce jour, donne une vision des engagements métropolitains pour mettre en œuvre ces actions de manière durable et raisonnée. Bordeaux Métropole fait ainsi concorder une vision et un budget, pour concrétiser une métropole écologique, innovante, solidaire et proche de ses habitants.

Singularité de Bordeaux Métropole, les contrats de co-développement ont démontré leur efficacité pour développer un territoire harmonisé. Ce conseil a donné lieu à un point d'étape de la mutualisation et au lancement des contrats de co-développement de 6<sup>ème</sup> génération.

L'ambitieux projet de réhabilitation du MIN a fait l'objet d'une délibération importante. Objectif : en faire un pôle d'excellence alimentaire en modernisant et agrandissant le site, et en mettant l'accent sur la distribution des produits alimentaires et le déploiement et de nouvelles surfaces à construire.

Alors que la coupe du monde de rugby s'est achevée il y a quelques semaines, la métropole s'apprête à accueillir les Jeux olympiques sur son territoire en 2024. Les modalités d'accueil de cet événement exceptionnel ont été mises en lumière. Plusieurs matchs de football se dérouleront au stade Matmut Atlantique. Bordeaux Métropole va lancer à partir du 5 décembre 2023 une campagne de recrutement de volontaires.

La mobilité constitue une priorité du mandat. De nombreux sujets liés aux déplacements ont nourri les échanges : RER métropolitain, bus express, la tarification solidaire, Réseau Vélo Express, les modes de transport se multiplient offrant ainsi aux habitants plus de choix pour faciliter leur quotidien.

Le logement est également une préoccupation au cœur des débats. Les maires de la métropole sont tous face à une forte demande de la part des habitants sur les logements sociaux, alors que les disponibilités sont faibles et la production de logements neufs en retard. Pour mieux répondre aux attentes des Métropolitains, un ajustement des procédures d'attributions des logements est en cours afin de favoriser une plus grande mixité sociale.

## À NOTER

*Huit maires supplémentaires ont désormais une délégation.*

- **M. Patrick Bobet**, maire du Bouscat et conseiller délégué en charge du suivi des nouveaux grands projets industriels (hors OIM et OIN).
- **M. Christophe Duprat**, maire de Saint-Aubin de Médoc et conseiller délégué en charge suivi du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO), hors RER métropolitain.
- **M. Michel Labardin**, maire de Gradignan et conseiller délégué en charge du suivi des nouvelles formes urbaines et d'habitat.
- **M. Jérôme Pescina**, maire de Martignas sur Jalle et conseiller délégué en charge suivi de l'OAIM Parc des Jalles.
- **M. Michel Poignonec**, maire de Villenave d'Ornon et conseiller délégué en charge suivi du projet d'aménagements sur le site de Robert Picqué.
- **M. Franck Raynal**, maire de Pessac et conseiller délégué en charge suivi de l'OIM Inno Campus.
- **M. Emmanuel Sallaberry**, maire de Talence et conseiller délégué en charge suivi de l'étude du projet de métro.
- **Mme Agnès Versepuy**, maire du Taillan-Médoc et conseillère déléguée en charge suivi du règlement d'intervention des écoles.

## I. BORDEAUX MÉTROPOLE SE DONNE LES MOYENS D'AGIR POUR DEMAIN

Le rapport de transition écologique et le Plan climat sont les boussoles des politiques publiques métropolitaines. Le débat d'orientations budgétaires permet de décider quels moyens seront alloués à la mise en œuvre des actions de la métropole. Avec l'objectif de devenir une métropole à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050, et forte structure financière solide, Bordeaux Métropole fait converger son projet pour l'avenir du territoire et son budget.

### **Bordeaux Métropole confirme sa solidité financière et sa capacité à investir**

#### *Délibération 58*

Les orientations budgétaires pour 2024 se dessinent dans un contexte tendu. Malgré une incertitude sur l'inflation, une croissance de +1,4% semble se profiler (après 1% en 2023). Bordeaux Métropole a décidé, dans ce contexte économique, de maintenir un niveau d'investissement élevé, qui témoigne de son ambition pour améliorer le cadre de vie des habitants, en intégrant systématiquement la dimension environnementale à l'ensemble de ses feuilles de route.

Les collectivités territoriales sont impliquées dans l'amélioration des finances publiques, bien qu'aucun mécanisme coercitif ne soit en place. Néanmoins, le texte établit un objectif de réduction annuelle de 0,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement du budget métropolitain sont estimées à environ 949 millions d'euros. Pour l'exercice 2024, celles-ci devraient s'élever à 923 millions d'euros, enregistrant une augmentation moyenne annuelle de 1,8 % sur la période 2024-2027.

Cette progression s'explique notamment par la modification récente des ressources métropolitaines (remplacement de la CVAE par une fraction de TVA), et par une stabilisation des charges à caractère général.

En parallèle, la Dotation globale de fonction (DGF) poursuivrait sa baisse à 141 M€ en 2024, soit -1%.

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal devraient s'élever à 786 M€, en progression par rapport aux exercices écoulés notamment sous l'effet de la masse salariale et des charges financières. Les dépenses de fonctionnement progressent sur la période de 2,8% en moyenne par an.

Bordeaux Métropole anticipe les chocs exogènes. Les dépenses énergétiques vont rester élevées. Et les grands événements sportifs exceptionnels vont entraîner un surcoût exceptionnel de 8,6 M€ (organisation du tournoi de football des Jeux Olympiques 2024, de la demi-finale du Top 14 de rugby et du match amical de l'Equipe de France de football en juin 2024). A noter également, le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de l'école des Beaux-Arts de Bordeaux vers Bordeaux Métropole.

**Dans ce contexte, la métropole poursuit des investissements volontaristes avec un PPI de 4,5 Md€.**

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'établit à 1,5 Md€, soit une hausse de 15%. Il s'agit d'une dette peu risquée et majoritairement à taux fixe.

De nombreux projets sont lancés visant à améliorer la qualité des déplacements, à privilégier l'habitant autant que l'habitat, à soutenir le développement économique et favoriser la création d'emplois et à la préservation des biens communs (création de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, Plan déchets 2026).

**La solidité financière de Bordeaux Métropole se confirme, avec la réitération en 2023 de la très bonne note Aa3/Prime 1 obtenue en 2021 par l'agence de notation Moody's, essentielle pour pouvoir continuer d'emprunter avec des conditions favorables.**

## **Transition écologique : des feuilles de route aux actions**

### *Délibération 5*

En complément des débats d'orientations budgétaires, le rapport de transition écologique et sociale a été présenté. Avec l'objectif de devenir une métropole à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050, Bordeaux Métropole se donne les moyens de mettre en œuvre, suivre et évaluer sa transition écologique.

L'année 2022 a été marquée par l'adoption des nouvelles stratégies ou feuilles de route qui constituent des outils de déploiement de la transition écologique relatives aux compétences et politiques publiques métropolitaines : plan stratégique déchets, stratégie GEMAPI, stratégie de résilience agricole et alimentaire (labellisée plan alimentaire territorial), schéma ESS et également le Plan climat (PCAET), colonne vertébrale du projet de transition et outil de planification au service d'un territoire zéro carbone en 2050.

La très grande majorité des actions du PCAET est lancée : 49 actions sur 55 sont engagées (89%). Les premiers résultats montrent une dynamique positive dans de nombreux domaines comme la mobilité, l'accompagnement, l'énergie, la coopération, etc. **Parmi les indicateurs clés, on constate une baisse du bilan carbone du territoire de 6% par rapport à 2019, indicateur pivot de l'efficacité des politiques publiques métropolitaines.**

**Nouvel outil de pilotage, le budget vert a été déployé, politique publique par politique publique, afin d'analyser les marges de progression pour des engagements financiers alignés avec le projet de transition de Bordeaux Métropole.** Ainsi, 40% des dépenses sont classées très favorables (dont 350M€ pour les transports en commun et 36,3M€ pour les mobilités actives) et favorables contre 35% sur le CA 2021.

Cette photographie à l'instant T de la trajectoire prise par la métropole met en lumière certains impératifs pour l'avenir. Ainsi, pratiquer la sobriété foncière dans le contexte de zéro artificialisation nette, intensifier les efforts pour une métropole frugale en ressources et un modèle d'économie territoriale plus circulaire, accompagner et structurer les écosystèmes d'acteurs, sont des enjeux essentiels à la soutenabilité de notre territoire.

L'été 2022 a été crucial dans la prise en compte des risques par la métropole liés au réchauffement climatique : mise en place d'une démarche dédiée à la résilience territoriale, création d'une réserve citoyenne métropolitaine, adoption de la stratégie (et taxe) GEMAPI, d'un plan Forêt pour établir une stratégie de préservation. Le programme métropole rafraîchissante est d'ores et déjà lancé pour adapter notre territoire à la chaleur.

### **La démarche de Bordeaux Métropole est reconnue et labellisée :**

- Sur le plan européen, dans le cadre du programme LIFE la commission européenne a doté Bordeaux Métropole de 3,5 M€ pour conforter son plan biodiversité.
- 5 étoiles pour Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux dans le cadre du Label Territoire Engagé Transition Ecologique Climat – Air – Energie.
- Label « Territoire bio engagé » avec plus de 20% de surface agricole certifiée bio.
- Distinction nationale « Territoire engagé pour la nature » pour la stratégie biodiversité de la métropole.

Plus récemment, et par un heureux hasard du calendrier, Bordeaux Métropole a été primée deux fois le même jour, le 8 novembre 2023, pour deux actions emblématiques. **La métropole a gagné le prix international dans la catégorie Energie et Environnement au Smart City World Expo Award de Barcelone, pour son projet sur l'indice de confort urbain.** Cette démarche innovante pour améliorer le confort thermique des citoyens en milieu urbain, conjugue des données scientifiques quantitatives et des données usagers qualitatives.

**Le même jour à Paris, Bordeaux Métropole a également été distinguée par les Trophées Décider ensemble pour le lancement du premier budget participatif à une échelle métropolitaine.** La première édition du budget participatif de Bordeaux Métropole a été lancée en juin 2022. Sept parcelles sur le territoire métropolitain ont été mises à la disposition d'associations pour mettre en œuvre un projet lié à la plantation d'arbres et à la nature, dans le cadre de l'opération Plantons 1 million d'arbres.

## Le plan climat, quelques chiffres

- 7 600 ktCO<sub>2</sub> émis par le territoire métropolitain, soit une diminution de 6% de l'empreinte carbone du territoire par rapport à 2019, preuve que le territoire est engagé dans une baisse et une maîtrise de sa trajectoire carbone, fidèles à ses engagements.
- 15 625 GWh d'énergie consommée en 2021 sur le territoire métropolitain, soit 19,05 MWh/hab (objectif 2030 : -20 %, objectif 2050 : -49 %, soit 8 200 GWh), -2 % par rapport à 2019, année de référence.
- 17 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique (objectif 2030 : 42 %, objectif 2050 : 100 %).
- 270 GWh de chaleur renouvelable délivrés en réseau (objectif 2028 : 540 GWh) et 7,8 GWh de froid délivrés en réseau dont froid renouvelable (objectif 2028 : 25 GWh).
- 20,3 % de surface agricole en agriculture biologique sur le territoire métropolitain.
- 5795 composteurs individuels distribués (54 082 depuis 2012).
- +124 % de déplacements vélo sur la métropole depuis 2009.
- 20,16 % de part des achats bios dans la restauration collective (communes et Métropole)



© Anais Sibelat - Bordeaux Métropole

## II. UNE MÉTROPOLE À L'ÉCOUTE DES COMMUNES

### Un outil essentiel : les contrats de co-développement

#### *Délibération 91*

Les contrats de co-développement définissent les conditions de partage des compétences, des moyens et des responsabilités, favorisant ainsi une coordination harmonieuse des efforts pour le développement du territoire métropolitain. La démarche vise également à assurer la transparence de l'action métropolitaine et l'équité de traitement entre les différentes communes membres.

### La mutualisation, point d'étape

La mutualisation entre Bordeaux Métropole et les communes repose sur des accords négociés, établissant des engagements réciproques et des modalités de collaboration. Cette approche permet aux communes de partager certaines missions avec la métropole, comme les ressources humaines, les services numériques, l'urbanisme, et d'autres secteurs d'intérêt commun.

Adopté en 2015, ce schéma a établi les fondements d'une mutualisation inclusive et novatrice en France, en raison de son approche collaborative, personnalisée et à la carte, pour la gestion des services publics. Chaque année, toutes les communes ont la possibilité de partager un vaste éventail de domaines.

La mutualisation entre Bordeaux Métropole et les communes repose sur des accords négociés, établissant des engagements réciproques et des modalités de collaboration. Cette approche permet aux communes de partager certaines missions avec la métropole, comme les ressources humaines, les services numériques, l'urbanisme, et d'autres secteurs d'intérêt commun.

Le financement de cette mutualisation s'effectue par le biais de l'attribution de compensations et s'articule autour de la mise en place de services communs.

La mutualisation, pierre angulaire des politiques métropolitaines de Bordeaux Métropole, évolue avec le cycle 7 introduisant la solidarité. Les implications financières des ajustements de services impactent les attributions de compensation. Les secteurs du numérique et de l'urbanisme sont en tête des domaines de révisions. Un nouveau cycle démarre avec la participation de quatre communes, tandis que les contrats de co-développement pour 2024-2027 tracent une feuille de route ambitieuse, soulignant la diversité et les ambitions des projets métropolitains.

#### *Délibération 88*

En 2022, le cycle 7 de mutualisation a introduit le mécanisme de solidarité. Il offre une opportunité unique aux communes pour mutualiser le numérique et les systèmes d'information durant le mandat 2020-2026. Sur les 10 communes étudiant cette possibilité, cinq ont confirmé leur engagement, avec une commune examinant également la mutualisation des affaires juridiques. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 23 communes sur 28 sont engagées dans la mutualisation, couvrant au moins un des 18 domaines proposés.



### *Délibération 90*

En 2023, Bordeaux Métropole a lancé un nouveau cycle de mutualisation basé sur les demandes des communes. Quatre communes ont confirmé leur participation, ainsi qu'une commune qui s'était prononcée tardivement en 2022. En parallèle, neuf communes bénéficieront de la mutualisation des autorisations des droits des sols, déjà gérées par la Métropole via des conventions spécifiques. La délibération actuelle vise à adopter les conventions cadre et les contrats d'engagement pour les communes du cycle 8 dans les domaines à mutualiser.

### III. CAP SUR L'INNOVATION ALIMENTAIRE, INDUSTRIELLE, CULTURELLE ET SOCIALE

#### Le MIN, un pôle d'excellence alimentaire

Le MIN de Bordeaux Brienne, inauguré en 1963, célèbre son 60e anniversaire avec de nouveaux projets de développement. Occupant 12 hectares, il compte 47 000 m<sup>2</sup> de locaux pour les grossistes, transitant 161 000 tonnes de produits frais annuellement. Représentant 18,5 % de la consommation alimentaire métropolitaine, le MIN agit sur la politique alimentaire en concentrant des acteurs et en favorisant les circuits courts.

#### Délibération 41

Bordeaux Métropole projette une extension de 40 000 m<sup>2</sup> pour renforcer quantitativement et qualitativement le MIN, développant des activités alimentaires publiques. **Grâce à ce développement, de nouvelles activités verront le jour au sein du MIN : de la production alimentaire à la distribution, en passant par la transformation. Les activités envisagées comprennent la logistique, la gestion des biodéchets, l'emballage, la formation aux métiers de bouche, l'innovation, et des services pour les entreprises et les habitants.**



© Anais Sibelat - Bordeaux Métropole

Le projet sera porté par une concession avec une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) et bénéficiera d'un tiers investisseur. Un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner le tiers investisseur est prévu avant la procédure de concession. L'objectif est de susciter l'intérêt financier, identifier un partenaire pour la structuration du projet, et assurer sa viabilité. La sélection est envisagée d'ici juin 2024, suivi du lancement de la consultation fin 2024.



## Décarbonation industrielle, le nouveau défi

### Délibération 51

Bordeaux Métropole a répondu à l'appel à projets "Zone Industrielle Bas Carbone" (ZIBAC) de l'ADEME, qui vise à soutenir la décarbonation des zones industrielles fortement émettrices de gaz à effet de serre, avec des industriels de Bassens et d'Ambès. Le projet, baptisé "Bees ZIP", vise à **décarboner les Zones Industrielles Portuaires, réduisant les émissions de GES d'au moins -81 % d'ici 2050**. Le consortium, incluant des acteurs tels que le GPMB, Michelin, EDF, SARP Industrie Aquitaine, et Terega, se concentre sur cinq lots d'études. Les résultats sont attendus fin 2023. En cas de non-sélection, les partenaires prévoient de créer l'association "Bees ZIP" pour continuer les actions collectives et favoriser le développement économique, social, et environnemental dans les ZIP de Bassens et d'Ambès. C'est donc un groupement déterminé et résolu de partenaires pour décarboner leurs activités, avec le soutien de Bordeaux Métropole. Le Conseil métropolitain est appelé à approuver les statuts et à adhérer à cette association, participant à sa gouvernance.

### Bordeaux Métropole, nouveau Territoire d'industrie

Le 9 novembre dernier, l'État a dévoilé la liste des nouveaux Territoires d'Industrie, désignant les zones prioritaires pour les efforts de réindustrialisation jusqu'en 2027. En février 2023, Bordeaux Métropole, le Grand Port Maritime de Bordeaux et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) nouaient un partenariat d'avenir principalement axé sur le développement économique du territoire, la transition écologique et énergétique. **La labellisation en tant que "Territoire d'Industrie", de Bordeaux Métropole aux côtés du Grand Port Maritime de Bordeaux et de la COBAN est ainsi un gage de reconnaissance et de réussite pour l'ensemble des parties-prenantes.** Le programme a pour objectif de soutenir en priorité les projets orientés vers la transition écologique : une confirmation nationale de l'ambitieuse politique industrielle décarbonée menée sur le territoire.

## Soutien aux industries du cinéma

Depuis le début de la mandature, Bordeaux Métropole a intégré les industries créatives dans ses axes de développement économique, soulignant son dynamisme dans ce secteur. **Avec 3 600 entreprises et 10 000 emplois dans les industries créatives, Bordeaux Métropole est le 3<sup>ème</sup> pôle français pour les jeux vidéo et la 3<sup>ème</sup> région pour la production de longs-métrages et de fictions télévisées.** La Métropole soutient la structuration de l'écosystème créatif, favorisant la coopération entre divers secteurs.

### Délibération 42

Bordeaux Métropole intègre officiellement la nouvelle convention pluriannuelle entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le CNC, l'État et six départements de la Région, qui vise à dynamiser les industries culturelles territoriales, en particulier les domaines du cinéma et de l'audiovisuel. L'objectif est d'accélérer et renforcer la structuration de l'écosystème de la créativité numérique, favorisant la coopération territoriale, la création de valeur économique et humaine, et stimulant l'innovation dans le secteur.

### Délibération 43

Bordeaux Métropole soutient 8 projets artistiques, dont la sélection est basée sur des critères tels que la qualité artistique, l'originalité, l'impact économique et la contribution à la promotion du territoire comme lieu de tournage. La métropole attribue des aides financières d'un montant total de 194 000 euros pour ces projets, avec une attention particulière pour trois projets supérieurs au seuil de 23 000 euros. Ces aides tiennent compte de l'éligibilité des lauréats à un soutien financier du CNC dans le cadre du dispositif « 1 euro pour 2 euros ».

### Délibération 44

Bordeaux Métropole soutient quatre résidences d'écriture cinématographiques et audiovisuelles, apportant une aide totale de 150 000 euros pour ces résidences, répartie entre les projets sélectionnés. Ces subventions tiennent compte de l'éligibilité des lauréats à un soutien financier du CNC dans le cadre du dispositif "1 euro pour 2 euros".

## ESS : les projets fleurissent sur le territoire

Bordeaux Métropole élabore une stratégie ambitieuse pour favoriser l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur son territoire. De la création d'une foncière solidaire à la relocalisation d'activités en passant par des partenariats avec des institutions académiques, ces projets diversifiés illustrent l'engagement soutenu de la métropole en faveur de l'innovation sociale et environnementale dans le secteur de l'ESS.

### Délibération 72

**La foncière solidaire, initiée par Bordeaux Métropole en partenariat avec l'association ATIS, répond à la problématique immobilière des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire métropolitain.** Elle propose des services tels que la collecte de fonds, l'acquisition de biens immobiliers, la gestion locative, et le conseil. Le plan d'action prévoit une consolidation en 2023, une levée de fonds de 2024 à 2028 avec 5 à 8 opérations, puis un déploiement en Nouvelle-Aquitaine de 2026 à 2030. L'objectif est d'atteindre une vitesse de croisière à partir de 2030.

### INNOGARONNE, Accélérateur des transitions de l'Arc Rive Droite

**Bordeaux Métropole inaugurera l'ouverture de sa première technopole rive droite le 12 décembre prochain à Bassens.** Implantée sur l'ancien site Lafon, elle a pour mission d'accueillir des activités innovantes en faveur de la décarbonation. Cette première technopole sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole prend place sur un ancien site industriel de 7000 m². Les entreprises accueillies s'inscrivent dans les orientations de l'OIM Arc Rive Droite basées sur l'économie de la transition, afin de faire de la rive droite un territoire en transition écologique, sociale et sociétale.

### Délibération 75

La Ruche Bordeaux et ATIS sont des acteurs clés soutenus par Bordeaux Métropole, accompagnant les projets d'innovation sociale. ATIS, depuis 2010, favorise l'émergence d'entreprises de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine, avec des programmes comme la Fabrique à Initiatives. La Ruche Bordeaux, depuis 2014, soutient les entreprises à impact positif avec des programmes d'incubation.

Bordeaux Technowest accompagne 70 startups et s'appuie sur la Maison pour rebondir du groupe Suez en économie circulaire. Le programme ESS Tech, lancé en 2022-2023, a accompagné 8 projets avec des ateliers thématiques. Les projets accompagnés, tels que Stoick, NetCarbon, Koji, La Plastiquerie, Coquille, WePartum, OnCocoon, et Gambin, ont réalisé des collaborations et des actions sociales et environnementales.

Pour la période 2023-2024, le programme ESS Tech prévoit des ateliers collectifs et individuels, des diagnostics d'impact, et des rencontres entre les projets des différentes structures d'accompagnement.

### Délibération 76

La SAS Actes envisage de relocaliser ses activités, dont celles d'Elise Atlantique, dans le quartier Brazza à Bordeaux, pour créer l'Usine sociale de Brazza. Ce projet vise à être un démonstrateur d'innovation sociale et environnementale en économie circulaire. Soutenue par Bordeaux Métropole, l'Usine sociale de Brazza participe au développement d'une activité artisanale, l'accompagnement d'un projet social et solidaire, la promotion de l'économie circulaire, et la création de parcours pédagogiques.

Le futur bâtiment de l'Usine sociale de Brazza sera partiellement utilisé par Elise Atlantique et Actes, avec une partie louée à d'autres entreprises. Il comprendra des espaces dédiés au recyclage, à la restauration, aux bureaux, à l'accueil pédagogique, et à la location d'espaces inutilisés.

### Délibération 77

Bordeaux Métropole propose un partenariat pluriannuel avec l'IEP pour les années 2024-2026. Ce partenariat comprend divers axes au sein de la Chaire TerrESS, allant du soutien aux étudiants et des recherches participatives à la formation en ingénierie de projet territorial ESS et la contribution au débat public. Chaque année, l'IEP élaborera un plan d'actions, et Bordeaux Métropole contribuera financièrement avec une cotisation annuelle de 10 000€ pour le fonctionnement de la Chaire TerrESS.

### Le prix ESS 2023 de Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole organise la 15<sup>e</sup> édition du Prix Coup de Cœur ESS pour soutenir des projets innovants et émergents sur son territoire. Le concours est ouvert aux structures relevant de la loi ESS de 2014, idéalement en phase d'idée, de création, ou existant depuis moins de 3 ans. Les projets doivent répondre à des besoins non satisfaits, favoriser l'ESS, et contribuer aux enjeux de coopération territoriale et des politiques publiques métropolitaines. Le jury a évalué l'émergence du projet, son utilité sociale, sa gouvernance, et décerné trois prix « Coup de Cœur ESS », le 30 novembre 2023 à Mérignac, d'une valeur de 5 000 € chacun.

#### Les lauréats 2023 :

- **Association Amicale laïque Bordeaux Bastide (AL2B) de Bordeaux**
  - Services pour les enfants du groupe scolaire la Benauge, comprenant un parcours santé (psychologue, orthophoniste, psychomotricien) pendant le temps scolaire et un ramassage scolaire gratuit en rosalie ou vélo.
- **Association Hello Renée de Cenon**
  - Atelier et boutique visant à réduire l'impact des déchets des petits équipements électriques et électroniques (DEEE) par la réparation et le réemploi.
- **Association Servi en local de Bordeaux**
  - Solution logistique de proximité pour mettre en relation les agriculteurs en micro-fermes autour de Bordeaux et les restaurateurs en demande de produits de qualité, favorisant ainsi le développement de l'économie de proximité dans le secteur hôtelier.

## L'innovation sociale au cœur des politiques publiques de Bordeaux Métropole

Au cœur de ses politiques publiques, Bordeaux Métropole confirme son engagement en faveur de l'innovation sociale avec des initiatives ciblées, telles que le soutien aux étudiants précaires, l'intégration des réfugiés par l'enseignement supérieur, et des actions concrètes de relance socioéconomique dans les quartiers prioritaires. Ces délibérations reflètent la volonté métropolitaine de promouvoir l'égalité, l'insertion, et la solidarité sur le territoire.

### Délibération 45

**Bordeaux Métropole renouvelle son soutien aux associations pour la troisième année consécutive afin d'apporter une aide aux étudiants en situation de précarité.** Un appel à projet d'un montant total de 80 000 € est lancé, mobilisant le Fonds d'aide aux jeunes, le Contrat local de santé, et des crédits Enseignement supérieur. Cet appel, axé sur la prévention, cible la santé mentale, l'accès à l'alimentation, et la lutte contre l'isolement social. La sélection privilégiera des actions innovantes et diversifiées, avec une attention particulière pour la période estivale et la diversité géographique des projets. La subvention sera versée forfaitairement en une seule fois, et les organismes subventionnés devront fournir des documents de clôture d'exercice dans les six mois suivant la fin de l'année 2024.

### Délibération 48

L'Université Bordeaux Montaigne s'engage dans l'accueil des réfugiés en concevant un programme expérimental, initié en 2017, visant à intégrer les réfugiés et demandeurs d'asile dans la société française par le biais de l'enseignement supérieur. Ce programme, soutenu par Bordeaux Métropole depuis 2018, a évolué avec la création du Diplôme Universitaire (DU) passerelle "TREMPLIN," permettant aux étudiants réfugiés de bénéficier des aides du CROUS. Ce DU vise l'acquisition de compétences linguistiques, méthodologiques, et culturelles pour favoriser la reprise d'études.

### Délibération 102

**Bordeaux Métropole a réagi aux difficultés socioéconomiques accentuées par la crise sanitaire et inflationniste dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en mettant en place un « plan de relance », qui vise à renforcer les interventions de soutien en direction de ces territoires.**

Dans le cadre de ce plan, l'Appel à Projets "emploi et quartiers" a été relancé, mobilisant des fonds du dispositif national "plan pauvreté" et des crédits "Politique de la ville" de Bordeaux Métropole.

L'appel à projets cible deux thématiques fortes cette année : l'insertion professionnelle des femmes et la mobilisation des jeunes en difficulté. Sur les 32 dossiers déposés, 19 ont été retenus pour un montant total de 400 000 € et bénéficieront à près de 1 100 personnes des quartiers de la Métropole. Les subventions accordées feront l'objet de conventions, précisant les modalités de versement, et seront destinées à des projets innovants et pérennes, couvrant plusieurs quartiers et communes, et disposant d'un cofinancement de plus de 20 %.

### Délibération 79

**Le Conseil métropolitain a approuvé l'attribution d'une subvention supplémentaire de 10 000€ à l'enveloppe des subventions de fonctionnement initiale de 40 000€ aux trois associations d'aide alimentaire du territoire (La Banque alimentaire, le Secours populaire et les Restaurants du cœur).**

Cette décision vise à soutenir les actions humanitaires en faveur des plus démunis. L'enveloppe annuelle pour ces structures, initialement de 75 000€ en 2017 et portée à 150 000€ en 2020 en raison de la crise sanitaire, est portée à 180 000€ pour 2023. Cette mesure répond également à la demande d'Emmaüs Aquitaine, ajoutant ainsi un quatrième acteur bénéficiaire.

**Par ailleurs, Bordeaux Métropole a accordé des subventions dans le cadre de sa Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire, soutenant des initiatives luttant contre la précarité alimentaire. Celles-ci complètent les subventions attribuées aux grands réseaux nationaux et à des projets spécifiques, démontrant l'engagement envers la solidarité et le soutien des populations les plus défavorisées.**



## IV. GRANDS ÉVÉNEMENTS ET ÉQUIPEMENTS : UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE

### Un événement exceptionnel : l'accueil des JO

#### Délibération 114

L'accueil d'épreuves olympiques sur le territoire de Bordeaux Métropole constituera une occasion exceptionnelle de valorisation du territoire qui permettra aux habitants de vivre au plus près la célébration de l'olympisme, symbole de paix et de fraternité entre les peuples.

#### JO, quelques dates

La métropole se prépare depuis plusieurs années à accueillir les Jeux Olympiques, événement sportif exceptionnel.

- **Dès 2015**, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux font acte de candidature pour l'accueil de la compétition de football masculine et féminine en 2024.
- **Le 13 septembre 2017**, la candidature de Paris est officiellement retenue par le CIO pour organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.
- **Le 12 juillet 2019**, le Conseil de Bordeaux Métropole adopte le projet de candidature commune Lacanau / Bordeaux Métropole pour l'accueil des épreuves de surf de la compétition, attribué finalement à Tahiti.
- **Le 17 décembre 2020**, Bordeaux Métropole est désignée par l'organisation de Paris 2024 comme « Collectivité Hôte » du tournoi olympique de football.

La Métropole accueillera au Stade Matmut Atlantique, 7 matchs du tournoi féminin et masculin du premier événement sportif mondial. En parallèle, de nombreuses communes se sont portées candidates en 2019, pour devenir Centre de Préparation des Jeux (CPJ) :

- Saint Médard-en-Jalles pour l'haltérophilie,
- Lormont pour le judo et le breaking,
- Mérignac pour les activités aquatiques, gymnastiques et le hockey sur gazon,
- Pessac pour le handball,
- Talence pour l'athlétisme et l'athlétisme para, la natation et la natation para ainsi que l'escrime,
- Bordeaux pour le cyclisme sur piste et le cyclisme sur piste para, l'escrime et l'escrime para, le hockey sur gazon, le tennis et le skateboard.

**De nombreuses villes de l'agglomération ont également été labellisées « Terre de jeux »** et s'engagent ainsi à porter un projet de sensibilisation aux valeurs de l'olympisme déclinées dans les politiques sportives municipales jusqu'en 2024 : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Le Taillan-Médoc, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Pessac, Talence, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Villenave d'Ornon. Bordeaux Métropole est également labellisée « Terre de jeux » dans le cadre de sa candidature pour l'accueil des épreuves de football.

**Enfin, courant du mois de février 2023, la ville de Saint-Emilion, la Ville de Libourne, la ville de Bordeaux ainsi que Bordeaux Métropole ont souhaité accueillir le relais de la flamme olympique sur leurs territoires en mai 2024.**

A ce jour, sept stades ont été retenus pour le tournoi de football féminin et masculin : Paris, Nantes, Marseille, Nice, Saint-Etienne, Lyon et Bordeaux.

**Sept matchs sont actuellement programmés sur notre territoire :**

- Mercredi 24 juillet 2024 à 19h (match de poule masculin)
- Jeudi 25 juillet 2024 à 17h (match de poule féminin)
- Samedi 27 juillet 2024 à 15h (match de poule masculin)
- Samedi 27 juillet 2024 à 21h (match de poule masculin)
- Mardi 30 juillet 2024 à 21h (match de poule masculin)
- Mercredi 31 juillet 2024 à 17h (match de poule féminin)
- Vendredi 5 août 2024 à 21h (quart de finale masculin)

Ces matches laissent présager une forte affluence encouragée notamment par des tarifs attractifs (à partir de 24€ la place). Les taux de remplissage des stades accueillant le tournoi de football des JOP2024 sont estimés par Paris 2024 entre 70 % et 90 % de leur capacité totale. Le nombre de touristes et supporters attendus sur le territoire métropolitain est estimé entre 205 000 et 265 000 personnes pour les 7 matchs au Stade Matmut. Les retombées économiques sur la métropole s'annoncent conséquentes.



© Charlotte Barbier - Bordeaux Métropole

Pour faire de cet événement international, une réussite sportive et sociale, Bordeaux Métropole (« Collectivité Hôte cheffe de file »), la ville de Bordeaux (« Collectivité Hôte ») et Paris 2024 signeront une convention « cadre » relative à l'organisation et au succès des JOP 2024 qui définira les modalités de collaboration des parties prenantes à l'organisation de l'événement.

Bordeaux Métropole, en tant que « Collectivité Hôte cheffe de file » coordonnera l'action de l'ensemble des « Collectivités Hôte ».

À travers cette convention cadre Bordeaux Métropole s'engage à mettre en œuvre un programme d'accompagnement au bénéfice des habitants de la métropole et des visiteurs afin de contribuer au succès de cette grande fête populaire.

Ce dispositif d'accueil prévoit notamment :

- **Un plan de mobilité** renforçant le réseau de transport en commun et favorisant les mobilités douces, La Métropole élaborera le plan de mobilité à mettre en œuvre spécifiquement pour cet événement.
- **Des animations festives, des activités sportives et culturelles dans les 28 communes de la métropole.**
- **Un programme de communication et d'accueil touristique.** A l'instar de ce qui a été organisé pour la Coupe du Monde de Rugby, l'accueil de 7 matchs du tournoi de football des JOP 2024 sera l'occasion de renforcer l'attractivité de notre territoire par la mise en lumière de nos atouts touristiques. Un programme spécifique sera élaboré par Bordeaux Métropole afin de recruter environ 200 volontaires.
- **La mise à disposition d'équipements sportifs de la ville de Bordeaux pour les entraînements des équipes.**
- **Un programme Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et des dispositifs de développement durable.** Afin de garantir la cohérence avec les démarches initiées dans le cadre du Plan Climat, Bordeaux Métropole accompagnera ces engagements par la mise en place d'un dispositif d'évaluation des impacts environnementaux et par la réalisation d'un bilan environnemental de l'événement afin d'identifier les postes d'émissions susceptibles d'être réduits et ainsi pouvoir proposer des améliorations lors de l'accueil de futurs événements. Concernant les impacts résiduels inévitables, des mesures compensatoires à l'échelle de la Métropole seront envisagées.

**La mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositifs d'accueil est évaluée actuellement à 3,9 M€ hors mise à disposition du Stade Matmut Atlantique évaluée à 2,8 M€.**

Bordeaux Métropole fera également l'acquisition de billetterie et d'hospitalités auprès de l'organisateur. Un programme d'invitations sera ainsi mis en place pour permettre à des publics jeunes et des publics éloignés (centres sociaux, centres de prévention, associations sportives et de soutien aux enfants malades, scolaires...), d'accéder aux rencontres et de vivre les moments forts de cette compétition.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

## Stade Matmut Atlantique, une restructuration en cours

### Délibération 115

L'activité en 2022 se rapproche des niveaux enregistrés avant la crise sanitaire. L'exploitant ne dégage pas de rentabilité à ce jour. Le résultat net de l'exercice est de -2 Millions d'euros (M€) pour un chiffre d'affaires de 18,5 M€.

Depuis le début du contrat et jusqu'au 31 décembre 2022, le résultat net est déficitaire (-20,6 M€) et au-delà des prévisions (-6,8 M€), soit un écart défavorable de -13,8 M€. Sans la poursuite de la proratisation par la Métropole de la quote-part des recettes annexes due par SBA à la Collectivité (recettes nettes garanties), mis en œuvre en 2020, 2021 et 2022 dans le cadre de l'application de la clause contractuelle de force majeure et de l'imprévision, le déficit cumulé aurait été alourdi de 5,4 M€.

La relégation en ligue 2 du club résident, le FCGB, au terme de la saison sportive 2021-2022, a affecté les affluences lors des matchs au stade (251 173 spectateurs au total sur une année pleine contre 200 977 personnes sur une demi-saison durant l'année 2021). La jauge du stade a également été plafonnée à 22 000 places durant une très grande partie de la saison avant d'être rétablie pour les cinq derniers matchs à domicile.

**La situation financière et sportive du FCGB, club résident du stade Matmut Atlantique, finalement racheté le 23 juillet 2021 par la société Jogo Bonito Group, reste un sujet de préoccupation pour l'exploitant et la collectivité malgré le processus accéléré de restructuration profonde engagée par la direction du club**

Le coût du Stade pour la personne publique (Bordeaux Métropole et ville de Bordeaux) s'élève à 134 M€ HT sur 30 ans, soit 4,5 M€ HT par an en moyenne. Les échanges en application de la clause de revoyure du contrat n'ont pas encore abouti. Ils se poursuivent en 2023 avec l'ouverture d'une procédure de conciliation.

**Des perspectives pour la Métropole sont à souligner avec l'accueil de grands évènements sportifs d'intérêt métropolitain au stade Matmut Atlantique sur les prochaines années :**

- 5 rencontres dans le cadre de la Coupe du Monde de rugby France 2023 ;
- 7 matchs du tournoi de football des Jeux Olympiques de Paris 2024 ;
- Les demi-finales du Top 14 de rugby en 2024 et en 2027 ;
- L'accueil d'un match de football de l'équipe de France en juin 2024.

SBA travaille également au renforcement des activités annexes comme en témoigne la programmation alternative riche et croissante durant l'année 2023 avec 5 concerts (Muse, Mylène Farmer, Dépêche Mode et The Weeknd).

## **Arkéa Arena**

### *Délibération 116 – Rapport annuel d'exercice*

#### **2022, quelques grands chiffres**

- 99 événements
- 462 698 spectateurs
- 75% des spectateurs sont Girondins, et 17% Néo-Aquitains
- 1,5 M€ de résultat net en 2022



## V. MOBILITÉ : TOUJOURS PLUS DE SOLUTIONS POUR SE DÉPLACER

Fluidifier les déplacements dans la métropole et favoriser l'intermodalité demeure une priorité.

Le dernier baromètre des mobilités publié par Bordeaux Métropole (octobre 2023) fait apparaître **un recul sensible du trafic routier : -1,5 %** d'évolution par rapport aux trois 1<sup>ers</sup> trimestres 2022, notamment en intra-boulevards. La réduction significative de la congestion sur la rocade, à la suite de son élargissement à 2x3 voies au printemps, compense la légère détérioration de la situation dans d'autres parties de l'agglomération. Cependant, depuis la rentrée en septembre, la situation s'est améliorée dans l'ensemble des secteurs par rapport à septembre 2022. On observe ainsi une diminution générale des embouteillages dans toute la Métropole (-4 %) et une amélioration notable sur la rocade (-14 %). La pratique du vélo est en constante progression dans l'agglomération, avec une augmentation de +7,5 % du nombre de cyclistes par rapport aux neuf premiers mois de 2022.

**Un nouveau réseau de transports urbains a été mis en service le 4 septembre.** Ce réseau innovant propose un plus grand nombre de lignes directes, des plages horaires élargies, des arrêts à la demande (TBM flex'), et un renforcement des liaisons périphériques à périphérique sans transiter par le centre de Bordeaux.

**Quant au RER métropolitain, il poursuit son développement.** On compte déjà 136 trains par semaine sur l'ensemble du réseau, soit entre 27 et 28 trains par jour du lundi au vendredi.

## 80 000 usagers bénéficient de la tarification solidaire

### Délibération 118

Afin d'encourager les usagers à choisir les transports en commun et surtout, à les rendre accessibles à tous, Bordeaux Métropole a lancé en septembre 2021, un dispositif de tarification solidaire. Les réductions vont de 30 % à la gratuité selon trois niveaux de seuils de quotient familial.

La tarification solidaire est valable sur les abonnements annuels ou mensuels. La demande peut se faire en ligne sur le site de TBM ou via les CCAS des 28 communes de la métropole. Les statistiques de cette deuxième année témoignent toujours du succès du dispositif. Au total, plus de 80 000 personnes (représentant 55 000 foyers) bénéficient désormais des droits à la tarification solidaire. 82 % accèdent à la gratuité, 4 % à une réduction de 50 %, 11 % à une réduction de 30 % et 3 % sont des personnes en situation de handicap au-dessus des seuils de la tarification solidaire qui accèdent à l'achat de titres 10 voyages au tarif réduit.

### Délibération 116

#### Rapport délégant "Transports" 2022

##### Quelques chiffres

- Les bus : 78 lignes, 3 250 points d'arrêt, 546 autobus, 62,7M voyages (+14,6%)
- Le tram : 4 lignes, 133 stations, 130 rames, 108,2M voyages (+14,1%)
- Les Vcub : 187 stations, + de 2 000 vélos dont 1 000 électriques, 1,3M locations (+6,2%)
- Les parkings relais : 25 parcs relais, 2 parcs mixtes, 7 652 places, 1,2M véhicules accueillis (+23,8%).

NB : Le nouveau réseau de transports en commun a été mis en place le 4 septembre 2023.

### Délibération 120

#### Rapport délégant "Stationnement" 2022

##### Quelques chiffres

- 3 exploitants (Metpark, BP3000, Central Parcs).
- Les parcs de compétence métropolitaine ou gérés par la régie représentent une capacité de 16 391 places véhicules légers, hors places affectées à l'activité fourrière, réparties sur 36 sites.
- La fréquentation horaire globale est en augmentation par rapport à 2021 (+5.79%) mais reste en repli par rapport à 2019 (-14.30%).

## Le RER métropolitain se renforce chaque jour

### *Délibérations 108, 109, 110, 111 et 147*

Le RER métropolitain poursuit son déploiement. Avec l'objectif d'augmenter la fréquence et la cadence des trains du quotidien à la demi-heure, Bordeaux Métropole et ses partenaires renforcent les aménagements ferroviaires.

**La diamétralisation à la demi-heure de la ligne Libourne-Arcachon ainsi que la création de la halte Talence Médoquine, nécessitent des aménagements en gare d'Arcachon** pour permettre le remisage et l'entretien des rames du RER, ainsi que le remplacement du poste de signalisation ferroviaire. La mise en service des aménagements de ce terminus, est prévue fin 2026.

Toujours sur la ligne Bordeaux-Arcachon et afin de supporter le futur trafic du RER Métropolitain, il est nécessaire de renforcer les capacités d'alimentation électrique, aujourd'hui en limite de saturation. Ainsi, deux nouvelles sous-stations électriques seront créées à Gazinet (Pessac) et Canauley (Biganos).

L'augmentation du cadencement des trains implique également une opération de mise à niveau du système de signalisation ferroviaire au nord de Bordeaux entre Saint-André-de-Cubzac et Saint Mariens (axe Saint-Mariens / Langon).

**Plus rapide et plus facile, le RER métropolitain remporte une large adhésion des usagers.** Pour preuve, la halte de Sainte Eulalie-Carbon Blanc, qui permet notamment de rejoindre la halte de Cenon en 7 minutes ou la gare Saint-Jean en 12 minutes, accueille 28 trains par jour. Dans les années à venir, les usagers devraient être de plus en plus nombreux à se saisir de ce mode de transport pour se rendre au cœur de la métropole. Afin d'améliorer les conditions d'accès et d'intermodalité, la Ville de Sainte-Eulalie porte un projet de pôle d'échanges autour de la halte. Lors de ce conseil, la participation financière de Bordeaux Métropole sur la phase 1 pour un montant de 200k€, soit 12 % du total, a été actée.

Par ailleurs, suite à l'arrivée du Grand Dax dans le Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO), les élus métropolitains ont voté un avenant lié à son financement. Le GPSO prévoit notamment la réalisation des aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) entre Bègles et Saint-Médard-d'Eyrans, indispensables au projet de RER Métropolitain. La participation de Bordeaux Métropole à la SGPSO pour les quatre années de 2023 à 2027 a été fixée à un quarantième de la quote-part théorique de Bordeaux Métropole, réduite de moitié pour la première année (2023), soit 4.4M€ puis 8,85 M€ les années suivantes.

Des conventions de financement relatives à la mise en œuvre du projet AFSB ont été précédemment signées entre L'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, la SNCF Réseau et Bordeaux Métropole. Les fonds versés ou à verser par Bordeaux Métropole à ce titre, estimés à 16,725 M€ HT au 30 avril 2023, doivent venir en déduction des appels de fonds de la SGPSO.

## Lancement de la ligne de car express Bordeaux / Blaye

### Délibération 36

Les cars express constituent le volet routier du projet de RER métropolitain et permettent de desservir des communes ne disposant pas de gare.

Ainsi, Bordeaux Métropole porte, en lien avec la Région, le Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités, le Département et les territoires, la mise en service de lignes de cars express à l'échelle de la Gironde. Ces lignes visent à faciliter les déplacements et à encourager le report de la voiture vers le car, en offrant de nombreux avantages : large amplitude horaire de fonctionnement, fréquence élevée, temps de parcours compétitif grâce à des aménagements en faveur du car, nombre d'arrêts limité, connexions performantes avec le réseau TBM et l'ensemble des modes, bon niveau de confort à bord.

**La ligne de car express Bordeaux / Créon a été mise en service en septembre 2019, elle rencontre un grand succès, 900 passagers l'empruntent chaque jour.**

Le lancement de la nouvelle ligne Bordeaux / Blaye est prévue pour début janvier. Elle reliera le centre de Blaye aux Aubiers à Bordeaux, via les communes de Cars, Berson, Pugnac, Saint Laurent d'Arce, Saint André de Cubzac, Cubzac-les-Ponts, Saint Vincent-de-Paul, Ambarès-et-Lagrave, Sainte Eulalie, Carbon-Blanc, Lormont. Elle circulera du lundi au vendredi, comme le car express Créon-Bordeaux, conformément à l'objectif de cibler les déplacements domicile-travail en priorité, toute l'année, avec une amplitude large (de 5h15 à 21h15).

Sa fréquence sera de 20 minutes en heures de pointe dans le sens dominant (vers Bordeaux le matin, vers Blaye le soir), de 40 minutes en contre-pointe et de 60 minutes en heures creuses, pour un total de 51 services par jour (deux sens confondus). L'intégralité du temps de parcours est de 1h35, et sera ramené à 1h25 dès que des aménagements d'une voie réservée sur l'A10 sera réalisé.

Financement : 25 % Bordeaux Métropole, 25 % Région, et 50 % Nouvelle-Aquitaine Mobilités, soit pour la première année d'exploitation, un coût net de 1,65M€ (part de Bordeaux Métropole : 414k€).



## Anticiper les futurs tracés du bus express

### Délibérations 112 et 26

Dans son schéma des mobilités voté en septembre 2021, Bordeaux Métropole prévoit la réalisation de sept lignes de bus express. La première sera livrée au printemps 2024, elle reliera Saint-Aubin-de-Médoc à la gare Saint-Jean de Bordeaux en desservant sept communes sur un parcours de 21 km.

### **Anticiper ces futurs tracés, souvent en site propre, dans le maillage urbain nécessite des acquisitions foncières et des aménagements pensés en amont.**

Ainsi, la trémie de la Benauge constitue un maillon essentiel dans le parcours de la future ligne de bus express circulaire des boulevards. Elle permettra une liaison entre le pont Simone Veil et le pont Jacques Chaban-Delmas. Du fait de la localisation, les travaux de réalisation de la trémie sont étroitement imbriqués – temporellement et techniquement - avec ceux de la requalification du boulevard Joliot-Curie et de la réalisation du parc Eiffel sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA Bordeaux Euratlantique. Ces sous-opérations étant indissociables, Bordeaux Métropole et l'EPA ont convenu d'une maîtrise d'ouvrage unique, confiée à l'EPA, pour les travaux de réalisation de la trémie Benauge. Coût : 30.093 K€. La livraison de la ligne circulaire des boulevards est prévue pour septembre 2025.

De même, au cœur de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Bastide Niel de 35 ha, une bande de terrain d'environ 1,4 ha constitue un faisceau ferroviaire actuellement utilisé pour des fonctions de retournement des trains accédant au site des Grands Moulins de Paris. La libération de cette emprise est essentielle non seulement pour le développement de l'opération Bastide Niel, mais aussi pour le maillage de la ligne bus express au niveau de la rue Bouthier.



## Le Réseau vélo express (ReVE) poursuit son déploiement

### Délibération 33

Le dernier baromètre des mobilités (oct. 2023) indique une progression de la pratique cycliste de 7,5 % par rapport aux neuf premiers mois de 2022. Les habitants se déplacent de plus en plus à vélo, on comptabilise par exemple 13 000 cyclistes par jour sur le pont de Pierre.

**Le 3<sup>ème</sup> Plan vélo métropolitain 2021-2026 adopté en novembre 2021, dans le cadre du Schéma des mobilités, entend encourager la pratique cycliste en proposant des aménagements toujours plus adaptés.** Ainsi, une concertation a été menée dans le cadre du réaménagement du quai Brazza Nord à Bordeaux et du boulevard Ricard Nord à Lormont, ainsi que le carrefour Ricard/Lissandre/Banlin à Lormont, afin d'améliorer la vitesse commerciale des bus et participer au développement du Réseau Vélo Express (ReVE) empruntant cet itinéraire.

Une concertation publique s'est déroulée du 23 juin au 29 septembre 2023. Les contributions sont favorables au projet et soulignent le besoin de sécurisation des voies cyclables notamment par une matérialisation de la séparation entre vélos et voitures.

Le Réseau Vélo Express (ReVE) représentera 275 kilomètres de voies cyclables sur 14 itinéraires répondant à des standards d'aménagements et de sécurité ambitieux : priorité aux cyclistes, lisibilité des pistes, signalétique, stationnement sécurisé, stations de réparation.

## VI. UN CADRE DE VIE APAISÉ ET AGRÉABLE POUR TOUS

Dans le cadre de son engagement pour un cadre de vie apaisé et agréable, plusieurs délibérations concernent le développement de la mixité sociale, la production de logements de qualité, le renouvellement urbain, la préservation de la nature, et la gestion préventive des risques d'inondations.

### Favoriser la mixité sociale

#### *Délibération 106*

Bordeaux Métropole se met en conformité avec la loi en élaborant une politique de mixité sociale se focalisant sur la gestion en flux des logements sociaux réservés, la cotation de la demande, et l'adhésion à un fichier partagé. Cette approche vise à fluidifier les parcours résidentiels, avec des négociations bilatérales avec les bailleurs pour déterminer les taux d'attribution sur le flux annuel.

Bordeaux Métropole a opté pour l'introduction d'une grille de cotation en 2024 pour objectiver le traitement des demandes de logement social, répondant aux critères définis par l'État et favorisant la transparence. De plus, l'adhésion à un fichier partagé permettra d'améliorer l'efficacité des services instructeurs et faciliter le pilotage de la politique de mixité sociale. Les communes sont incitées à rejoindre ce fichier partagé, renforçant ainsi la cohérence dans le suivi des attributions sur le territoire.

#### *Délibération 107*

L'article 55 de la loi SRU impose une obligation de 25 % de logements locatifs sociaux (LLS) dans les résidences principales des communes de plus de 3 500 habitants. Les modalités de rattrapage ont été modifiées, offrant aux communes déficitaires la possibilité de conclure un contrat de mixité sociale pour définir les outils mobilisables. La loi 3DS supprime l'échéance de 2025 et fixe de nouveaux paliers de rattrapage. **Après les communes de Bordeaux, Le Bouscat et Saint-Médard-en Jalles, le contrat de mixité sociale pour la commune de Saint-Aubin-de-Médoc, élaboré avec les partenaires, vise à adapter les objectifs en fonction du contexte local et des engagements pris pour la production de logements sociaux.** L'objectif pour la période triennale 2023-2025 est abaissé à 108 logements avec un taux de rattrapage de 29 %.

## Produire du logement de qualité

### Délibération 95, 96, 97, 98

Bordeaux Métropole pilote et anime le renouvellement urbain de 11 quartiers répartis sur 8 communes. L'ambition de Bordeaux Métropole est d'agir de manière globale sur le cadre de vie des habitants de renforcer le lien social, de valoriser les atouts des quartiers et de mieux intégrer ces derniers dans l'agglomération. Le renouvellement urbain revêt une dimension écologique par son action de reconstruction de la ville sur elle-même et la réutilisation de ses ressources bâties et foncières.

A titre d'exemple, Bordeaux Métropole mène un ambitieux projet de renouvellement urbain dans le quartier du Grand Parc, incluant la réhabilitation de plusieurs tours de logements sociaux.

Bordeaux Métropole soutient la réhabilitation de trois résidences par le bailleur Vilogia. Tout d'abord celle de la Tour Saint-Saëns comprenant 105 logements sociaux. Le projet vise l'amélioration de la sécurité, de l'accessibilité, de l'efficacité énergétique, et du confort des logements. Le budget prévisionnel est de 7 605 690€ HT. Vilogia sollicite également le soutien financier de Bordeaux Métropole pour la réhabilitation de la tour Ravel, comprenant 86 logements sociaux et pour la résidence Emile Counord constituée de 195 logements. Le budget prévisionnel est de 6 927 191 € HT.

La ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole coopèrent dans un accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement urbain du quartier Grand Parc. La délibération détaille le coût annuel des études pour les années 2021-2025, avec un co-financement envisagé à hauteur de 25 % par Bordeaux Métropole.



© JB Menges - Bordeaux Métropole



© Charlotte Barbier - Bordeaux Métropole

## Ramener la nature en ville

Bordeaux Métropole s'engage dans des projets environnementaux ambitieux avec les communes de son territoire. Les délibérations suivantes détaillent les initiatives soutenues, de la préservation des zones humides à la végétalisation des cours d'écoles du territoire métropolitain.

### *Délibération 129, 130, 135 et 136*

**Bordeaux Métropole contribue à la stratégie de biodiversité de Saint-Médard-en-Jalles** en accordant une subvention de 4 824€ pour des expertises écologiques liées aux zones humides, favorisant la gestion et la sensibilisation. Villenave-d'Ornon sollicite le soutien financier de Bordeaux Métropole pour renouveler le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche.

Bègles bénéficie du fonds de concours de Bordeaux Métropole pour l'extension du Parc de l'Estey et l'aménagement du Parc des Terres Neuves.

De plus, Bordeaux Métropole contribue au plan de gestion intercommunal du Parc des Coteaux pour 2023. La ville du Bouscat souhaite végétaliser les cours de ses écoles pour créer des espaces de biodiversité. Bordeaux Métropole est sollicitée pour financer une partie des travaux, avec une demande de 240 000€ HT pour un budget total de 732 716 € HT.

**Les communes du Grand Projet des Villes travaillent ensemble pour préserver le Parc des Coteaux**, avec un plan de financement total de 129 242,61€ pour 2023, incluant une contribution de Bordeaux Métropole de 39 451,5 €.

## Zoom sur la désimperméabilisation du Groupe La Marianne à Bruges

Bordeaux Métropole entreprend une vaste initiative de renaturation pour rafraîchir les villes, protéger la biodiversité et embellir les espaces. Le parvis minéral de l'école élémentaire du groupe La Marianne à Bruges, identifié comme îlot de chaleur, est réaménagé de manière innovante en collaboration avec Bordeaux Métropole.

Le projet prévoit la désimperméabilisation de 321 m<sup>2</sup> de sol bitumé, la création de 322 m<sup>2</sup> de massifs, la densification de 305 m<sup>2</sup> de surfaces enherbées, et la plantation de 19 arbres. Des études hydrographiques et agro pédologiques ont été menées pour assurer la durabilité du projet, avec la plantation d'arbres adaptés et une gestion optimisée de l'eau. De plus, les matériaux résultant de la désimperméabilisation seront réemployés sur place. Les travaux sont en cours de réalisation.

D'autres cours d'écoles à Ambarès, Mérignac, Bordeaux, et Pessac ont également été désimperméabilisés, et plusieurs sites publics, dont l'espace des 2 rives à Ambès, la rue du Maroc à Cenon, la micro-forêt allée de Boutaut à Bordeaux, et la place des Terres neuves à Bègles, ont été végétalisés.

### Délibération 133

Le 24 novembre 2022, Bordeaux Métropole a adopté sa Stratégie de Résilience Alimentaire et Agricole, reconnue comme Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Cette politique métropolitaine vise à accompagner la transition agricole et alimentaire du territoire. Pour sa mise en œuvre, un dispositif de soutien financier aux investissements agricoles, le "Fonds d'Initiative Local pour l'Agriculture" (FILA), a été lancé avec un budget annuel de 200 000€. Le FILA offre des subventions pour les investissements liés à la production, la transformation, l'agroforesterie, et la commercialisation, dans le but de soutenir les exploitations dans leurs pratiques agro-écologiques, agroforestières, et biologiques.

## Se prémunir contre le risque inondations

Bordeaux Métropole, compétente en Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis 2016, ajuste son Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) face au risque d'inondation fluvio-maritime. Les délibérations 143 et 144 approuvent respectivement le contenu des fiches actions du PAPI et la convention de transfert de gestion de 3 km de digues domaniales d'Ambès, soulignant leur importance dans la protection des biens. Des travaux, estimés à 1,5 million d'euros, sont envisagés pour 2025.

### Délibération 143

**Face au risque d'inondation fluvio-maritime sur son territoire, la métropole a engagé une démarche stratégique à l'échelle de l'agglomération, s'inscrivant dans un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) initié sur l'Estuaire de la Gironde.**

Le PAPI, labellisé en 2015, arrive à son terme en juillet 2022. Des évolutions réglementaires et des études de conception nécessitent des ajustements, conduisant à deux avenants successifs. Le premier, déjà signé en mars 2023, concernait des évolutions d'études, de nouvelles études, l'intégration des actions des nouveaux acteurs GEMAPI, et une prolongation de délais.

La délibération votée en conseil ce jour vise à valider le contenu et le montant des fiches actions de Bordeaux Métropole dans le deuxième avenant du PAPI. Quatre actions sont détaillées, dont le diagnostic de la vulnérabilité aux inondations du territoire, la gestion des jalles du marais de la presqu'île d'Ambès, et la restauration des digues de Bègles et de la Presqu'île d'Ambès.

### Délibération 144

3 km de digues domaniales situées sur la presqu'île d'Ambès restent sous la gestion du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) jusqu'au 28 janvier 2024, conformément à la réglementation.

Une convention détaillant les conditions de transfert de la gestion des digues domaniales d'Ambès du GPMB à Bordeaux Métropole a été votée. Des études hydrauliques ont démontré l'importance de ces digues dans la protection des biens, notamment des sites industriels. La conservation de ces digues dans le système d'endiguement est justifiée. Des travaux sont envisagés sur le tronçon Ambès Garonne, avec des études en cours pour une estimation de 1,5 million d'euros, prévus en 2025. Les coûts d'entretien de ces ouvrages sont estimés à 20 000 € par an, principalement pour le fauchage.



## La concertation publique du projet de réhabilitation des digues

Le projet de réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès vise à renforcer la première ligne de défense contre le risque d'inondation dans les communes d'Ambès, de Bassens, de Saint-Louis-de-Montferrand et de Saint-Vincent-de-Paul. Les objectifs incluent l'amélioration de la sûreté des digues, la résistance à la surverse et la réduction du risque de rupture lors d'événements climatiques. Le projet concerne la réhabilitation en profondeur de 17 km sur les 32 km existants, avec des travaux variés selon les situations, tels que le terrassement et la reconstruction des digues en remblai ou la réparation / reconstruction des murettes. Bordeaux Métropole, a organisé une consultation destinée aux habitants du territoire et, en particulier, aux riverains des digues. Cette consultation a débuté le 28 septembre et a été prolongée jusqu'au 6 décembre 2023 (à midi).

## CONTACTS PRESSE

Virginie Bougant  
06 27 52 48 69  
[vi.bougant@bordeaux-metropole.fr](mailto:vi.bougant@bordeaux-metropole.fr)

Margot Pinsolles  
[m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr](mailto:m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr)

[bordeaux-metropole.fr](http://bordeaux-metropole.fr)

